

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20250603-2025_058_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ
(JOBS D'ÉTÉ) (4.2)

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **23 mai 2025**
Date d'affichage de la convocation : **23 mai 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames COSSARD, VUILLIOT, HUSSON, GIET, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs SIGAUD, ROBBEZ, LEVITRE, DUVILLARD, MOLINAS (conseillers).

Pouvoirs :

Mme COURT donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. IVANEZ,
M. DESAY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. PELLETIER donne pouvoir à M. DUVILLARD,
M. CADOUX donne pouvoir à M. DUNAND,
M. DANGUY donne pouvoir à M. VENARRE,
M. JUILLARD donne pouvoir à Mme CHARRE
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Véronique GILLET.

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 2°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins des services durant la saison estivale, il y aurait lieu de créer onze mois équivalent emplois à temps complet entre le 2 juin 2025 et le 31 août 2025 ; que la majorité des emplois seront sur un mois maximum, sauf difficulté de recrutement ou spécificités (emploi piscine notamment) :

- 4 mois équivalent emplois d'agents techniques polyvalents sur le grade d'adjoint technique aux services espaces verts et voirie ;
- 1 mois équivalent emploi d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service action sociale (Foyer des Saints-Anges) ;
- 2 mois équivalent emplois d'agents d'accueil et d'entretien, sur le grade d'adjoint technique pour la piscine municipale ;
- 1 mois équivalent emploi d'agent administratif, sur le grade d'adjoint administratif au service culture (bibliothèque) ;
- 3 mois équivalent emplois d'animateurs, sur le grade d'adjoint d'animation pour l'encadrement des enfants aux centres de loisirs municipaux.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer onze mois équivalent emplois pour accroissement saisonnier d'activité comme indiqué ci-dessus,
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures,
- **DÉCIDE** que la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et le 7^{ème} échelon (selon expériences) des grades d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'adjoint d'animation selon l'emploi,
- **HABILITE** le maire ou un adjoint délégué à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250603-2025_058_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Véronique GILLET



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 juin 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 juin 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 juin 2025.